Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE

Le canton de Vaud a mis en place le plan canicule 2007

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a mis en place le plan canicule 2007. Le dispositif comporte la diffusion d'informations à la population, aux autorités concernées ainsi qu'aux professionnels de la santé et l'organisation d'un système de veille et en la formation d'un groupe "alerte canicule". Celui-ci est composé de membres du Service de la santé publique ainsi que de représentants des principaux réseaux et prestataires de soins du canton. Le plan canicule vaudois a été

Afin de prévenir les méfaits de la canicule chez les personnes les plus vulnérables que sont notamment les personnes âgées et les petits enfants, le canton de Vaud a mis l'information à la population au centre de son dispositif canicule. Ainsi des dépliants, édités par l'Office fédéral de la santé publique et Sanimédia, contenant des conseils de prévention, seront diffusés entre autres par l'intermédiaire des cabinets de médecins, des pharmacies et des magasins Casino, Coop et Migros du canton. De plus, en vue de venir en aide aux personnes isolées, les gérances recevront une invitation à commander des posters à l'intention des concierges, à afficher dans les halls d'entrée des immeubles. Ces posters contiennent des messages de solidarité et un numéro de téléphone à appeler en cas de problèmes de santé liés à la canicule.

Une information plus détaillée, préparée en collaboration avec le CHUV sera mise à disposition des professionnels de la santé. Elle précisera notamment les adaptations de traitement, médicamenteux ou autres, nécessaires en cas de fortes chaleurs.

Depuis le début de l'été, le groupe " canicule " est en phase de veille (niveau jaune). Il est en contact avec MétéoSuisse qui lui fournira les niveaux d'alerte correspondant à la situation météorologique. Aujourd'hui, MétéoSuisse utilise l'indice de chaleur (Heat Index) du service météorologique américain (NOAA) comme critère d'évaluation de la

chaleur. Celui-ci ne tient pas seulement compte de la température, mais aussi de l'humidité de l'air.

Dès que l'indice de chaleur atteint ou dépasse 90 pendant 3 jours consécutifs, MétéoSuisse envoie un flash au groupe " canicule ". Selon, entre autres, l'intensité et la durée de la canicule, 2 niveaux d'alerte on été définis : orange et rouge. En se basant sur l'information de MétéoSuisse, le groupe " canicule " vaudois décide, en concertation avec la direction générale de la santé à Genève, du déclenchement du dispositif. Une fois le dispositif déclenché, le groupe mobilisera les principaux réseaux et prestataires de soins du canton afin de coordonner les moyens à mettre en oeuvre et suivre l'évolution de la situation. L'indice de 90 correspond, par exemple, à une température autour de 34°C lorsque le taux d'humidité est d'environ 20%.

Pour rappel, les règles à observer par temps de canicule sont : éviter les efforts physiques, adopter des vêtements amples et légers, préserver la fraîcheur de la maison et de l'organisme, boire beaucoup (1,5 l/jour), prendre des repas rafraîchissants et froids et veiller à consommer assez de sel.

Les dépliants " enfants " et " aînés " peuvent être téléchargés sur www.vd.ch

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 juin 2007

DSAS, Daniel Laufer, Médecin cantonal, 021 316 42 46